

Compte rendu de la séance du 25 octobre 2021

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Grégory MAURIN, Mélody QUET, Elsy ROUSSET

Absents excusés : Christine DOUTRES a donné procuration à Alain ARGILIER, Pierre MORATI, Ludovic INSALACO, Nicole TEISSIER et Sylvestre VINCENT

Secrétaire de la séance : Elsy ROUSSET

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13/09/21

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des diverses réunions

- Communauté de communes
- Conseil d'Ecole : proposition d'enlever la bute dans la cour de l'école + élagage du bouleau
- Vélo à assistance électrique : proposition réunion de la commission le jeudi 25/11/21 à 18h

3) Admission en non-valeur

Pas de vote à ce conseil, Elsy ROUSSET va essayer de contacter les personnes pour paiement de leur dette.

Retour au prochain conseil de décembre.

4 Décision Modificative n°4

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Repas cantine pris à Florac	2000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	1000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	800.00	
74718	Autres participations Etat		300.00
775	Produits des cessions d'immobilisations		3500.00
TOTAL :		3800.00	3800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00	
2315 - 9004	Ecole	-400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3800.00	3800.00

Vote 7 voix POUR

5) Choix du logo de la bibliothèque

Présentation des 3 propositions faites par Vincent MICHELET, le choix du conseil se porte sur le n°1 mais dans les tons bleus

6) Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que :

- les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier
 - o que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
 - o que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025 ;
- la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;
- les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse
- le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes ;

S'OPPOSE

- à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
- au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes
- au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat

DEMANDE que

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

Vote 7 voix POUR

7) Questions diverses

- Fournil aux Vanels : présentation du projet suite au dépôt de permis de construire de l'association "Du Pain pour Demain". Jean-Marc AURES doit chercher les textes réglementaires au niveau de la sécurité et pour l'établissement d'une convention bail.

- Zone 30 km/h pour la traversée du village de Vébron entre le panneau entrée côté Florac et le panneau sortie côté Vanels : un arrêté municipal va être pris par M. le Maire

- Repas des aînés : cette année un repas va être proposé aux aînés en fin d'année. Une invitation va leur être adressée
- prochain conseil municipal : lundi 6 décembre 2021
- cérémonie des vœux : samedi 15 janvier 2022

Séance levée à 19h30

Le Maire